

BILAN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Bloc 1 (cours et examens)	Total	%
Inscrits	1 400	
Réussite des trois examens du bloc 1 au cours de 2023-2024	1 098	78 %
Bloc 1 en cours ¹	247	18 %
Dossiers fermés ²	43	3 %
Désistements ³	12	1 %



Bloc 2 (apprentissage expérientiel)

- 99 % des étudiantes et étudiants ayant réussi le bloc 1 (1 084/1 098) ont également **réussi le bloc 2** du programme et sont devenus éligibles au stage;
- 1 % (14/1 098) ont choisi de reporter leur bloc 2 à la prochaine année scolaire.

Bilan par provenance universitaire

UNIVERSITÉS / ÉQUIVALENCES	Université d'Ottawa		Université de Montréal		Université de Sherbrooke		Université du Québec à Montréal		Université Laval		Université McGill		Cheminement équivalences		Total
Inscrits	173		402		256		107		255		84		123		1 400
Réussite des trois examens du bloc 1 au cours de 2023-2024	105	61 %	344	86 %	225	88 %	80	75 %	213	84 %	66	79 %	65	53 %	1 098
Bloc 1 en cours ¹	51	29 %	49	12 %	24	9 %	25	23 %	34	13 %	16	19 %	48	39 %	247
Dossiers fermés ²	14	8 %	5	1 %	6	2 %	2	2 %	7	2 %	1	1 %	8	7 %	43
Désistements ³	3	2 %	4	1 %	1	≈ 1 %	n/a		1	≈ 1 %	1	1 %	2	1 %	12

Examens du bloc 1 – taux de réussite cumulatifs

Pour réussir le bloc 1 du programme de formation professionnelle, les étudiantes et les étudiants doivent avoir obtenu la note de passage aux trois examens de ce bloc.

Les taux de réussite cumulatifs présentés ci-dessous reflètent la réussite des trois examens, de façon distincte, au terme de l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, puisque certains étudiants n'ont pas écrit et/ou réussi les trois examens, les taux de réussite de chacun des examens pris isolément sont plus élevés que le taux de réussite du bloc 1.

Droit appliqué – 89%	Théorie d'une cause et rédaction – 92 %	Éthique déontologie et pratique professionnelle – 89 %
-----------------------------	--	---

¹ Pour réussir le bloc 1, il faut avoir obtenu la note minimale de 60% à chacun des 3 examens. Les étudiantes et étudiants dont le bloc 1 est en cours sont ceux qui n'ont pas obtenu la note de passage aux trois examens du bloc 1 ou qui ont reporté un ou plusieurs examens à 2024-2025. En effet, les étudiantes et les étudiants bénéficient de 3 essais à chacun des examens et ils peuvent choisir les dates auxquelles ils font leurs examens.

² Les étudiantes et les étudiants qui n'obtiennent pas la note de passage aux 3 tentatives d'un même examen cessent d'être admis à l'École. Ainsi, le cumul de 3 échecs à un ou des examens du bloc mène à la fermeture du dossier d'admission.

³ Les étudiantes et les étudiants peuvent se désister de l'École en tout temps; nous avons répertorié ceux qui se sont désistés après avoir fait un ou des examens du bloc 1.